

VENTE DE MAISON : LA RESPONSABILITÉ DE L'AGENCE IMMOBILIÈRE

Category: [Copropriété](#)

Tag: [Tableau d'honneur](#)



La Cour de Cassation rappelle l'obligation d'informer des agences immobilières dans l'arrêt publié le 7 septembre 2011.

Nous avons assez régulièrement des demandes de consommateurs sur des problèmes apparaissant dans des logements récemment acquis.

La cour de Cassation dans l'arrêt rendu le 7 septembre 2011 (pourvoi n° 10-10596) a confirmé un arrêt de la Cour d'Appel condamnant une agence immobilière n'ayant pas informé un client de gros défauts dans une maison.

[Vente de maison : La responsabilité de l'agence immobilière](#)

Cette décision peut peser lourd dans la balance en cas de litige...

